

REponses DES MINISTRES

AUX QUESTIONS ECRITES

AFFAIRES CULTURELLES

7058. — M. Mitterrand demande à M. le ministre d'Etat chargé des affaires culturelles s'il peut lui exposer les raisons qui l'ont conduit à faire procéder, dans des conditions particulièrement choquantes, à l'éviction du directeur de la cinémathèque française auquel le cinéma doit, depuis un quart de siècle, la sauvegarde de ses créations et notre pays la possession d'un patrimoine artistique d'une valeur inestimable. (Question du 17 février 1968.)

Réponse. — Le ministre d'Etat chargé des affaires culturelles connaît depuis longtemps les efforts accomplis par M. Henri Langlois pour rassembler une collection de films et d'objets relatifs au cinéma et sait que c'est grâce à lui que la cinémathèque française passe aujourd'hui pour l'une des plus riches du monde.

Aussi lui a-t-il apporté une aide sans commune mesure avec celle qu'il reçut jadis de certains de ceux qui s'insurgent aujourd'hui contre la décision de réorganiser la cinémathèque.

En quatorze ans, de 1945 à 1958, celle-ci avait reçu des pouvoirs publics, en tout et pour tout, la disposition de la modeste salle de la rue d'Ulm et des blockhaus de l'ancien fort de Bois-d'Arcy, ainsi que 3.4 millions à titre de subvention de fonctionnement.

Une collection de livres ne devient pas la Bibliothèque nationale sans une transformation décisive. Il en est de même de la cinémathèque. M. Langlois a rendu d'éminents services. Il fait bien ce qu'il aime. Moins bien ce qu'il n'aime pas et il ne l'a laissé faire à aucun de ceux qui ont tenté d'en assurer la responsabilité, dont la liste commence à être longue.

Pour l'avenir même de la cinémathèque française il est devenu indispensable d'en assurer la gestion d'une façon moins personnelle et plus contrôlable.
